



Bastille / C Pironon

LE SCHÉMA INTERRÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU MASSIF ALPIN : UN PROJET POUR L'AVENIR

Le Comité de Massif

Le Comité de Massif est une instance consultative associée aux politiques d'aménagement, de développement et de protection du massif. Au delà de son rôle dans la définition des actions souhaitables à mettre en œuvre, il facilite, par ses avis, la coordination des actions publiques dans le massif. Sans se substituer aux collectivités territoriales, il constitue un lieu privilégié d'analyse et de proposition.

Le Comité de Massif des Alpes regroupe pour les deux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes les principaux acteurs de la montagne. Il comprend 69 membres réunis sous la coprésidence de M. Christian FREMONT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et à ce titre, préfet coordonnateur du massif des Alpes, et M. Michel BOUVARD, premier vice-président du Conseil Général de la Savoie.



© C Baile / CDT05

Le schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif

La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a confié au Comité de Massif la préparation du schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif. Il est ensuite approuvé par les conseils régionaux et soumis pour avis aux conseils généraux concernés.

Ce document a pour ambition de tracer une vision à quinze ou vingt ans de l'avenir du massif, référence pour les prochains programmes de développement de la montagne (convention interrégionale de massif, fonds communautaires...)

Ce schéma de massif, qui sera proposé comme cadre d'actions et d'interventions à tous les acteurs qui façonnent ce territoire, marque une étape significative dans l'organisation et la structuration du massif des Alpes françaises. Il sera appelé à être actualisé régulièrement pour intégrer des mutations encore mal perçues aujourd'hui.



© P Masdaux / CDT05



© C Baile / CDT05

LE SCHÉMA INTERRÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU MASSIF ALPIN : UN PROJET POUR L'AVENIR DU MASSIF



CONTACT

Secrétariat du comité de massif :
**Commissariat à l'aménagement
au développement
et à la protection des Alpes**

5 rue de Narvik

38 000 GRENOBLE

Téléphone : 04 76 87 61 68

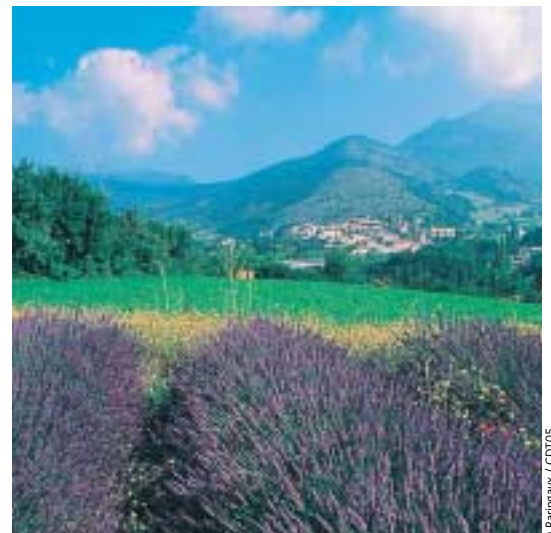
Mel : infogre@diact.gouv.fr

LE SCHÉMA INTERRÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU MASSIF ALPIN

Un projet pour l'avenir du massif



Les Alpes doivent leur notoriété et une reconnaissance mondiale à la qualité exceptionnelle du capital naturel et paysager : sommets emblématiques, lacs, larges vallées, diversité de la faune et de la flore. Elles les doivent aussi à une culture spécifique, à des modes de vie, résultant de la capacité des hommes à s'adapter et à composer avec un milieu qui fut difficile et parfois hostile. Ce sont ces générations de montagnards qui ont façonné ce patrimoine dont la responsabilité incombe aujourd'hui aux habitants du massif. La préservation de ce capital, qui n'est pas à l'abri de menaces, constitue pour les prochaines décennies l'exigence fondamentale à partir de laquelle peut se construire une stratégie d'aménagement du massif.



I. Le massif Alpin : un territoire attractif

1. Un territoire disposant de nombreux atouts...

Un territoire dynamique :

Les Alpes françaises représentent 21% de la superficie et 18% de la population de l'arc alpin, véritable massif central de l'Europe par sa position géographique. Elles constituent un espace important de transition et de communication à l'échelle européenne. Ses 2,4 millions d'habitants sont répartis entre 9 départements ; les Alpes de Haute-Provence, les Hautes-Alpes, la Savoie, la Haute-Savoie et pour partie, les Alpes Maritimes, la Drôme, l'Isère, le Var et le Vaucluse. Ses résultats économiques et ses comportements démographiques sont plus favorables que ceux observés au niveau national : la population est plus jeune, augmente plus vite (1% par an en moyenne) et son taux de chômage est plus faible.

Des paysages variés et des espaces naturels remarquables :

Le massif des Alpes se caractérise par la très grande variété de ses paysages et la qualité de ses espaces naturels remarquables : 3 parcs nationaux ; 6 parcs naturels régionaux ; 12 réserves naturelles nationales et 29 régionales sans compter les lacs, les sites NATURA 2000 et les espaces soumis à des arrêtés préfectoraux de conservation de biotopes.

Une activité économique soutenue et diversifiée :

L'industrie, héritière de la houille blanche reste encore, après de difficiles reconversions, l'activité principale dans certains bassins d'emploi. Aujourd'hui les industries innovantes renouvellent les activités industrielles. Les entreprises artisanales, qui construisent une grande part de l'économie du massif, permettent le maintien d'une activité dans tous les espaces de la zone montagne. L'agriculture qui occupe près de 700 000 ha a su jusqu'à présent valoriser ses "niches" de produits de qualité au prix d'efforts importants de restructuration.

Avec 109 millions de nuitées pour la saison 2003-2004, c'est incontestablement le tourisme qui est devenu l'activité économique motrice du développement de l'espace alpin. Cette activité, née à la fin du XIX^{ème} siècle pour une élite européenne, s'est considérablement développée et démocratisée au cours du siècle dernier. L'accroissement de la population permanente et saisonnière permet de développer une économie résidentielle créatrice d'emplois.

2. ...mais qui reste fragile

Une offre de services inégalement répartie :

L'offre de services publics et de services d'intérêt général ne prend pas suffisamment en compte les spécificités de certains territoires montagnards, la faible densité de population, les difficultés de déplacement, la topographie très contraignante.

Une économie confrontée à de multiples défis :

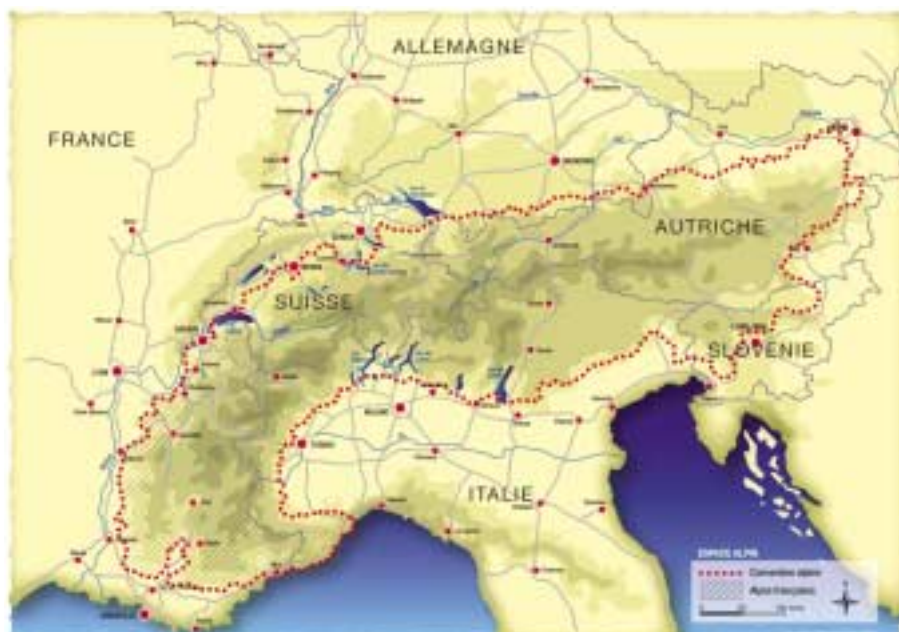
L'agriculture rencontre de nombreuses difficultés pour demeurer une activité marchande, garantie de sa survie. Les richesses de la forêt alpine sont insuffisamment exploitées.

Le tissu des petites et très petites entreprises qui fait la force de l'économie alpine reste fragile. Dans les vallées secondaires, rares sont les nouvelles installations après l'échec de la transmission d'une petite entreprise locale. Le mode de développement des Alpes, essentiellement fondé sur des activités touristiques, doit intégrer les nouvelles attentes et les évolutions climatiques.

Un massif sous l'influence de grandes métropoles :

Le massif bénéficie du dynamisme des grandes métropoles des 2 régions alpines (potentiel scientifique, universités, services aux entreprises...). Mais la pression foncière et les conflits d'usage qui ont largement dépassé la proximité des villes pour s'étendre à l'ensemble du massif sont une préoccupation majeure des populations montagnardes.

Les Alpes
massif central
de l'Europe

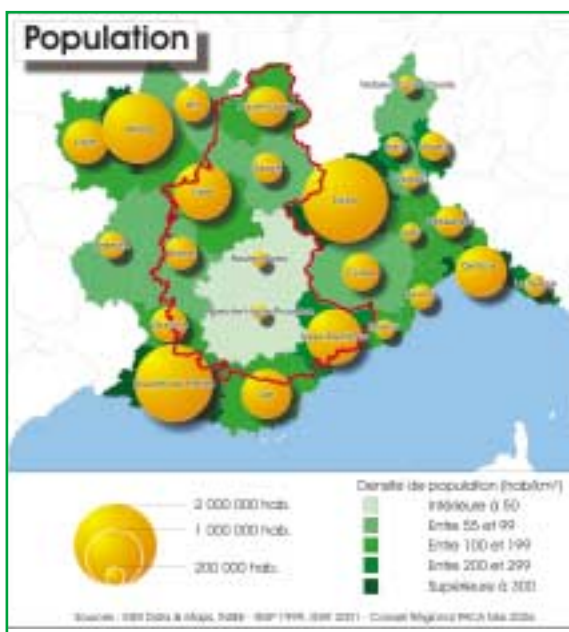




II. Les enjeux du massif



© G Lucas / CDT05



Le massif alpin dans son environnement régional et transnational

Des réseaux de transport inachevés :

Les transports jouent un rôle majeur dans le développement du massif. Les contraintes du relief et la faible densité de l'habitat sont des obstacles à la construction d'un réseau performant. La suprématie absolue des transports individuels sur les transports collectifs et de la route sur le rail pose aujourd'hui de graves problèmes de circulation, d'accessibilité et d'environnement.

Des risques naturels omniprésents :

Les risques naturels sont présents sur la quasi totalité du massif. Ils contribuent à renforcer la pression foncière et à rendre plus difficiles les déplacements.

© G Lucas / CDT05



© A Bénéd / CDT05

Le massif alpin français, nouvelle entité dans le paysage institutionnel français, est un territoire transfrontalier convoité et en pleine mutation. Les spécificités de son développement s'expriment autour de 4 enjeux à l'horizon 2020.

1. Assurer dans la durée, la qualité des ressources naturelles et patrimoniales

L'attractivité des Alpes est étroitement liée à ses richesses environnementales, à la qualité et à la diversité de ses paysages. Il est indispensable de les préserver en oeuvrant tout particulièrement sur la gestion du foncier. La préservation de la ressource en eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, est une condition essentielle du développement du massif. Des mécanismes de solidarité entre aval et amont sont à instaurer. Enfin, la conservation d'un patrimoine culturel riche et diversifié est une condition première de la préservation de l'identité alpine.

2. Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif

L'économie alpine doit pouvoir tirer le meilleur parti du dynamisme des grandes agglomérations. A ce titre, les pôles de compétitivité dont disposent aujourd'hui les deux régions alpines constituent une réelle opportunité. Toutefois, c'est l'accompagnement d'activités spécifiques au massif qui permettra un développement harmonieux de l'espace montagnard.

Le potentiel du tourisme d'hiver risquant d'être fragilisé dans un contexte de changements climatiques, il est essentiel de restructurer et diversifier sur l'année les activités autour des pôles touristiques que constituent les stations moyennes.

Cette consolidation doit s'accompagner de la prise en compte de la gestion de la pluriactivité et du soutien à la pratique de ces activités par le plus grand nombre et tout particulièrement par les populations locales.

La préservation des activités agricoles qui contribuent à celui de la qualité environnementale du massif passe par le renforcement des filières d'excellence et le développement des marchés de proximité.

Le rôle de la forêt dans la qualité des paysages, la biodiversité et la protection contre les risques naturels est aujourd'hui reconnu. Le maintien de sa bonne gestion nécessite une meilleure utilisation de son potentiel économique et le développement de nouveaux débouchés tels que le bois énergie, le bois construction...

Massif alpin

3. Organiser et structurer le territoire

La force d'un territoire est dans sa capacité à faire travailler ensemble tous ses acteurs. Le massif doit s'organiser et se structurer pour atteindre cet objectif.

Sa politique de transport durable doit répondre aux besoins croissants de déplacements. L'accessibilité et la mobilité constituent des conditions essentielles de la vie dans les Alpes. Le massif a, au regard des enjeux européens, une fonction, voire une obligation de transit qui implique de grands travaux et le développement de l'intermodalité. A ce titre, la réalisation de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin est prioritaire. Les liaisons régionales et interrégionales, pour être de qualité, impliquent d'améliorer l'offre ferroviaire et de renforcer et sécuriser le réseau routier, en particulier pour l'accessibilité de territoires n'ayant pas d'autres alternatives.

Les villes et bourgs-centres du massif doivent être organisés en réseaux pour améliorer l'offre de services et leur accessibilité. Lorsque les services de proximité indispensables au maintien de la population ne peuvent être assurés par des voies classiques, il convient de mettre en place des politiques spécifiques adaptées notamment à la faible densité de population.

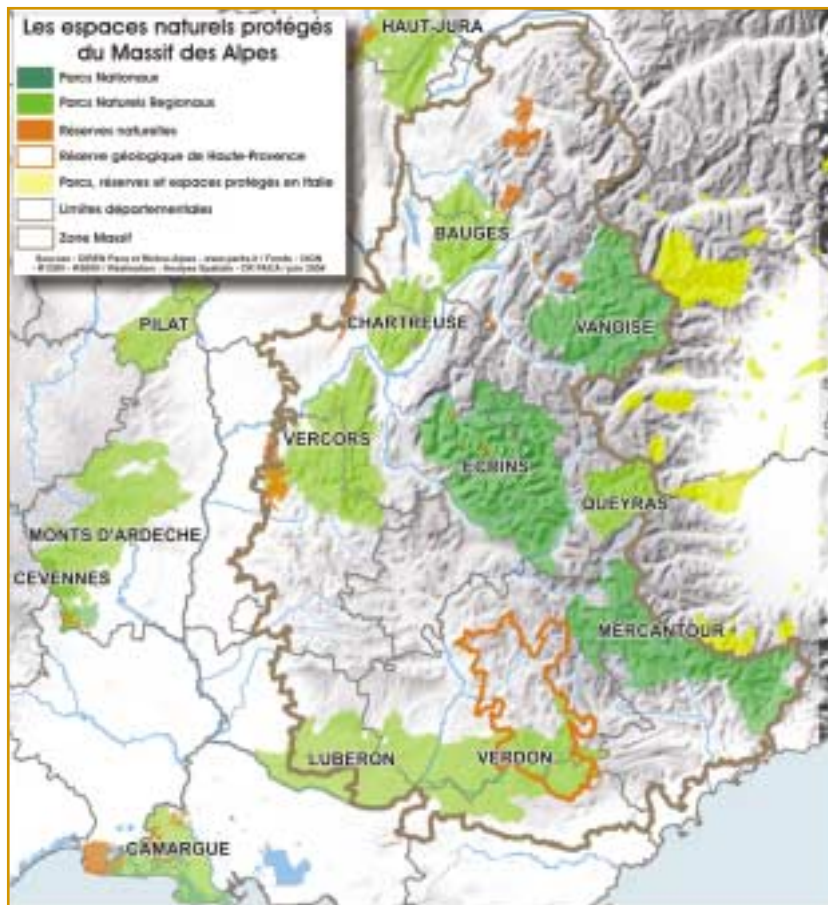
4. Inscrire les Alpes françaises dans leur environnement

Le massif alpin doit résolument s'inscrire dans son environnement.

Au niveau régional, en organisant et valorisant les complémentarités au sein des espaces régionaux qui le composent. Deux enjeux particuliers se dégagent : celui de la gestion de l'urbanisation qui doit être traitée de façon coordonnée, celui des capacités financières des collectivités territoriales qui doivent savoir mutualiser davantage leurs ressources.

Au niveau transfrontalier, en se rapprochant des parties italiennes et suisses des Alpes. L'amélioration des moyens de communication, la valorisation des potentialités communes, la création de territoires de projets transfrontaliers permettraient de concevoir le développement du massif sur ses deux versants.

Au niveau Européen, en contribuant à un développement harmonieux de l'espace Alpin. Le mode de développement fait l'objet d'une convention internationale, la Convention Alpine dont l'ensemble des protocoles ont été ratifiés par la France. La commission Européenne invite à intégrer le massif alpin français comme un territoire qui participe à l'aménagement de l'espace alpin dans une coopération transnationale à conduire activement.



© A Béné / CDT05



©Masclaux / CDT05